Image not found or type unknown

Congé bail commercial avec copreneurs solidaires

Par **Maylis de Gorostarzu**, le **27/05/2018** à **22:46**

Je suis actuellement locataire d'un local commercial avec deux autres co-preneurs solidaires. Je souhaite résilier ce bail mais les deux autres co-preneurs veulent continuer la location et l'un des colocataire ne veut pas une LR/AR commune, datée et signée par chacun des colocataires, pour demander la suppression de celui qui quitte les lieux et la modification de la liste des colocataires restant dans les lieux.
Est-ce que je peux partir sans être poursuivi? Que dois-je faire?

Bonjour,
Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...
Merci pour votre attention.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés